



REVUE DE PRESSE DU 07/05/2017

- 1- Les entreprises du secteur public comptent, désormais, s'appuyer, sur de nouveaux modes de financement alternatifs pour leur développement, face à une conjoncture économique difficile, a affirmé le président de l'Union nationale des entrepreneurs publics (UNEP), Lakhdar Rekhroukh, dans un entretien à l'APS. Il s'agit de tirer profit, particulièrement, de la dynamisation de la Bourse d'Alger, des nouveaux produits financiers proposés par les banques, des fonds d'investissement ainsi que du Partenariat public-privé, selon les explications de M. Rekhroukh, également P-dg du groupe public Cosider.

APS.

- 2- L'Algérie possède des capacités économiques pour relancer le développement en Afrique, a affirmé mercredi le commissaire de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO) chargé du commerce, des douanes, de la libre circulation et du tourisme, Chaibou Laouali, lors d'une visite à l'exposition des produits algériens organisée à Nouakchott.

APS.

- 3- La 50ème édition de la Foire internationale d'Alger (FIA) ouvrira ses portes lundi prochain au Palais des expositions (Pins maritimes) avec la participation de 536 entreprises algériennes et 494 étrangères en provenance de 34 pays, a annoncé samedi le P-dg de la Société algérienne des foires et des exportations (Safex), M. Tayeb Zitouni .

APS.

- 4- Malgré l'absence d'actualité déterminante concernant l'or noir jeudi, les cours pétroliers se sont effondrés au plus bas de l'année, sur la lancée d'un mouvement de défiance entamé deux semaines plus tôt face à une offre toujours élevée. Le prix du baril de "light sweet crude" (WTI), référence américaine du brut, a cédé 2,30 dollars à 45,52 dollars à New York sur le contrat pour livraison en juin au New York Mercantile Exchange (Nymex), un niveau auquel il n'avait plus fini en clôture depuis novembre.

Le Maghreb.

- 5- De nouvelles conditions d'hygiène et de salubrité lors du processus de mise à la consommation des denrées alimentaires ont été définies par un décret exécutif publié dans le Journal officiel no 24. Le nouveau texte doit être appliqué par les intervenants concernés dans un délai de six (6) mois à compter de sa date de publication au Journal officiel (16 avril 2017).

APS.



- 6- Le taux de participation global aux élections législatives du 4 mai 2017 au niveau national et au sein de la communauté nationale à l'étranger s'est établi à 37,09%, selon les résultats préliminaires communiqués vendredi par le ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales. Le taux de participation au niveau national est de 38,25%, alors que celui de la communauté nationale établie à l'étranger est de 10,03%, selon la même source.

APS.

- 7- Dix (10) personnes ont trouvé la mort et 25 autres ont été blessées dans 14 accidents de la circulation survenus lors des dernières 48 heures dans plusieurs wilayas du pays, indique samedi un communiqué des services de la Protection civile. Des soins de première urgence ont par ailleurs été prodigués à 11 personnes incommodées par le monoxyde de carbone, émanant des appareils de chauffages dans les wilayas de Blida et de Médéa.

APS.



A lire : L'entreprise publique va s'appuyer sur de nouveaux modes de financement

ALGER - Les entreprises du secteur public comptent, désormais, s'appuyer, sur de nouveaux modes de financement alternatifs pour leur développement, face à une conjoncture économique difficile, a affirmé le président de l'Union nationale des entrepreneurs publics (UNEP), Lakhdar Rekhroukh, dans un entretien à l'APS.

Il s'agit de tirer profit, particulièrement, de la dynamisation de la Bourse d'Alger, des nouveaux produits financiers proposés par les banques, des fonds d'investissement ainsi que du Partenariat public-privé, selon les explications de M. Rekhroukh, également P-dg du groupe public Cosider.

Pour lui, la Bourse est un "bon moyen" pour lever les fonds, notamment pour les entreprises bien structurées et ayant des ambitions à long terme.

Concernant le projet d'introduction de huit (8) entreprises publiques en Bourse, le président de l'Unep relève la "défaillance" de la communication et le manque d'expérience des Intermédiaires en opérations de Bourse (IOB) dans l'accompagnement de ces entreprises, alors que le processus de leur introduction a coïncidé avec le lancement de l'emprunt obligataire pour la croissance économique, "un projet alléchant sans aucun risque".

Mais il réfute certaines analyses qui remettent en cause la capacité des entreprises publiques à s'introduire en Bourse, rappelant que les huit entreprises en question ont fait l'objet d'un "audit minutieux" auprès de la Commission d'organisation et de surveillance des opérations de Bourse (Cosob) qui les a jugées "éligibles".

"Une entreprise publique a nécessairement une comptabilité transparente. Elle est la transparence même. Et concernant le mode de gestion, on peut proposer des formations au profit des gestionnaires pour les aider à s'adapter et à se conformer à certaines exigences", avance-t-il.

Pour rappel, le Conseil des participations de l'Etat (CPE) avait donné en 2013 son aval à ces huit entreprises publiques pour l'ouverture ou l'augmentation de leur capital social à travers la Bourse. Il s'agit de trois cimenteries relevant du groupe GICA dont celle d'Aïn Kbira, du Crédit populaire d'Algérie (CPA), de la compagnie d'assurance CAAR, de Cosider Carrières (filiale du groupe Cosider), de l'entreprise Hydro-aménagement et de Mobilis.

Dans le cas de la souscription de la Société des ciments d'Aïn-Kebira (SCAEK) en 2016, elle a été déclarée "infructueuse" et retirée, puisque la réglementation exige un minimum de 20% du montant total de la souscription alors que la levée de fonds avait atteint à peine 5% des 19 milliards de dinars que cette entreprise espérait lever sur le marché financier.

Concernant le Partenariat public-privé (PPP), le président de l'Unep explique que la réussite de ce nouveau mode de financement des projets dépend de plusieurs préalables, notamment l'existence d'un ancrage juridique et de fonds d'investissement.

"C'est une formule multiforme qui peut soulager le Trésor public. Mais ce qui préoccupe le plus, c'est de trouver les meilleurs moyens pour vendre nos projets. Il faut d'abord trouver l'investisseur, le rassurer au maximum par une législation convenable et des avantages fiscaux, bien négocier les contrats et maîtriser la partie technique et juridique", note-t-il.



Selon lui, "les investisseurs qui viennent en Algérie sont principalement séduits par les fortes potentialités de notre marché. Pour le PPP, on va les capter de la même manière". Par ailleurs, le premier responsable de l'Unep indique que la question liée à l'organisation du secteur public marchand a fait l'objet de nombreux débats au sein de cette organisation.

Il en ressort que "toute organisation, quelle que soit sa finalité, est appelée à évoluer et à se développer pour s'adapter aux impératifs et exigences liés à son environnement", préconise-t-il.

Pour lui, "les profondes réformes, notamment économiques, mises en œuvre par les plus hautes autorités du pays impactent l'organisation et le fonctionnement de l'entreprise publique économique. Ce qui, logiquement, appelle à une mise à niveau organisationnelle qui doit viser à lever les contraintes qui pèsent sur l'environnement de l'entreprise, à l'effet de l'amener à jouer un rôle plus déterminant dans la croissance nationale, en terme de création de richesses et d'emplois, à travers l'accroissement de son rendement et de ses potentialités ainsi que son ancrage durable dans la modernité".

Ne pas jeter systématiquement la pierre aux gestionnaires du secteur public

Interrogé sur le bilan des différents plans de restructuration et des mesures d'aides destinés au secteur public et engagés lors des années précédentes, le président de l'Unep estime que la performance des entreprises publiques dépend de plusieurs facteurs, notamment son statut de propriété de l'Etat, "souvent utilisé pour mener sa politique économique et sociale".

"Ce qui est déplorable, c'est que certains jettent la pierre systématiquement aux gestionnaires. Si les choses sont clairement définies, les problèmes de gestion ou d'organisation peuvent être réglés de manière efficiente sans remettre en cause l'existence du secteur public", ajoute-t-il.

Il estime, dans ce cadre, que l'entreprise publique reste, malgré toutes les critiques qu'elle subit, "très utile" pour le pays, affirmant qu'à chaque fois qu'il y a un problème particulier à régler ou un projet urgent, "c'est elle qui relève ces défis".

"Certains nous voient comme un obstacle face à l'émergence du secteur privé, mais est-on en train de jeter des fleurs aux entreprises publiques? Non, je ne le pense pas. Nous participons aux appels d'offres au même titre que les entreprises privées", fait-il valoir.

Concernant les conditions permettant le développement du secteur économique national, M. Rekhroukh réitère les revendications de l'Unep formulées lors de la dernière tripartite à Annaba, appelant à prioriser la production nationale, à appliquer effectivement la loi qui consacre une part de préférence nationale de 25% aux entreprises algériennes, à alléger la fiscalité de l'entreprise, ce qui va aider à capter le capital informel et augmenter, par conséquent, l'assiette fiscale, et à limiter davantage les importations pour encourager le développement d'un tissu industriel local à terme.

De surcroît, le président de l'Unep dit refuser de faire la "distinction" entre les secteurs public et privé, estimant que "tout le monde doit œuvrer en commun pour surmonter cette conjoncture difficile".

APS.